

Economie

PATRICIA GROS MICOL : ESTOMPER LES HANDICAPS



ÂGE : 49 ans.
FORMATION : Sup de co Dijon – major de promotion.
FONCTION : dirigeante fondatrice Handishare.
ACTIVITÉ : solutions tertiaires externalisées.
EFFECTIFS : 11 personnes.
CA : 240 000 € en 2013.

Précision : Une erreur s'est glissée en page 74 de notre supplément Femmes Décideurs en date du 30 novembre 2013, occultant une partie du portrait de Patricia Gros-Micol. Nous reproduisons ici, dans sa version intégrale, le portrait en question. Encore toutes nos excuses à l'intéressée.

Après quelques étapes personnelles difficiles et un engagement humanitaire fort, Patricia Gros Micol a souhaité travailler au service de ses convictions. Elle a créé Handishare, une entreprise employant exclusivement des travailleurs handicapés et proposant des solutions tertiaires externalisées.

La vie n'a pas été un long fleuve tranquille pour Patricia Gros Micol. Victime d'un accident de train à l'âge de 17 ans, elle a des séquelles auxquelles s'ajoutent des maladies auto-immunes. Cela ne l'a pas empêchée de suivre un parcours professionnel riche et remarquable. « J'ai passé 25 ans dans de grandes entreprises puis dans des PME familiales, à tous les postes de management jusqu'à celui de directrice générale adjointe. J'ai une vue d'ensemble de l'entreprise », confie-t-elle, assise dans son bureau, entourée de photos. Ces photos, ce sont les siennes. A la suite d'un voyage en famille à Madagas-

car où elle a découvert la pauvreté extrême du pays, elle décide de regrouper ses clichés dans un livre. Ce livre, pré-vendu à des entreprises, s'écoule à 4 000 exemplaires en 2008. Il génère plus de 100 000 € de bénéfices qui sont confiés à l'association FIDES (Chaponost) pour la construction d'écoles à Madagascar.

UNE ACTIVITÉ INÉDITE POUR UNE ENTREPRISE ADAPTÉE

Ce vécu et ces expériences ont donné envie à Patricia Gros Micol de « créer quelque chose qui a du sens ». En 2010, elle est licenciée sans ménagement. Elle, qui a toujours eu envie de créer son entreprise, se lance finalement. Elle choisit de fonder une entreprise adaptée, c'est-à-dire employant un minimum de 80 % de travailleurs handicapés. Chez Handishare, ce sera 100 % ! « Dans les entreprises, on oublie souvent la dimension humaine », explique-t-elle comme si elle devait s'excuser d'avoir une vision sociale. La démarche est cependant plus qu'ardue. Les entreprises adaptées

bénéficient d'aides sur les salaires et, faute de crédits étatiques suffisants, l'agrément a été long à obtenir.

Fin 2011, l'agrément est enfin obtenu et l'activité peut débuter. Son créneau ? « D'ordinaire, les entreprises adaptées sont plutôt sur des missions manuelles : entretien d'espaces verts, conditionnement, blanchisserie, restauration... Chez Handishare, nous réalisons des prestations tertiaires externalisées sous forme d'assistance personnalisée aux fonctions support de l'entreprise : RH, achats, finance-comptabilité, commercial-marketing, SI... Nous réalisons à distance, via un VPN (réseau privé virtuel sécurisé) ou un extranet, des tâches administratives sur les systèmes informatiques de nos clients ». Exemple : gestion de dossiers de prévoyance pour Alptis sur Oracle, suivi de candidatures et CV-thèques pour Bayer, ouverture de comptes SAP pour Manltowoc, tri « intelligent » et numérisation de dossiers RH pour Renault et Alstom ou qualification de bases de données pour Socotec... « Notre force, c'est notre réactivité et la qualité de notre

travail », indique la chef d'entreprise. Ses salariés ont des handicaps très variés, souvent consécutifs à des accidents de la vie qui les contraignent à abandonner leur métier d'origine pour entamer une reconversion professionnelle... réussie pour les dix salariés en CDI d'Handishare !

Les clients sont surpris du niveau de technicité des salariés de la jeune structure. Travailler avec Handishare leur permet de sous-traiter des tâches chronophages mais aussi de démystifier le handicap ou encore de respecter leurs obligations vis-à-vis de la loi sur le handicap et de réduire la contribution payée à l'AGEFIPH ou au FIPHP. Malgré ce bon début, « on est tous payés au SMIC, révèle Patricia. Mais on ne se plaint pas, on se serre les coudes. Et on a même une salle de détente avec vélo médicalisé, fauteuil de massage, TV et Wii ! » Et les ambitions ne manquent pas pour Patricia Gros Micol : porter l'effectif à trente personnes, dupliquer le concept ailleurs, attaquer le marché hospitalier...

Alban Razia